

LUSSAT LIGNAT



École maternelle avant



École maternelle après



École primaire avant



École primaire après

**Bulletin municipal
d'information**

Annuel - Janvier 2015

Lussat - Lignat

Le Mot du Maire	5
Travaux et Réalisations	6
Voiries	6
Ralentisseurs à Lignat	7
Éclairage public, rénovation du réseau	7
Renforcement chaussée, traversée de Lignat	7
Carrefour rue de Vichy	7
Bâtiments	8
Réfection façade du groupe scolaire	8
Remplacement huisseries école et mairie	8
Château de Lignat : sauvegarde des ruines 2 ^{ème} tranche	9
Projets	10
Opération Cocon, isolation des combles, groupe scolaire	10
Réseau eaux pluviales rue de Riom et rue de Vichy	10
Réseau eau potable rue de l'Enfer	10
Complément remplacement huisseries groupe scolaire	10
Urbanisme, PLU	11
PLU, où en est-il ? Décision tribunal administratif	11
PLU : modification simplifiée n°1	11
Attribution du droit des sols	11
Finances	12
Compte administratif 2013	12
Vie Locale	13
SBA : redevance incitative	13
Point sur l'enquête à propos de la redevance incitative	13
Élections cantonales, nouveau découpage des cantons	14
Élections régionales	14
Civisme	15
Chiens dangereux	16
Dégradations	16
Gendarmerie	17
Don du sang	17
Conteneur textile	17
CCAS	18
Connexion internet	18
Vie scolaire	19
Budget année scolaire 2013/2014	19
Équipe pédagogique	19
Rythmes scolaires et horaires	19
TAP	19
Hier et Aujourd'hui	20
Etat civil 2014	20
Un peu d'histoire : visite royale	20
Paroisse	21
La Vie des Associations	22
Amicale de l'école	22
Lussat Autrefois	22
Basket	23
Association gym-country	24
Ligue contre le cancer	24
Lussat Foot	25
Conscrits de Lussat	25
Balinzat	26
Luss'Arts	27
ADIL	27
Pages Pratiques	28

Numéro 28 — Janvier 2015

Directeur de publication : M. Christian Arveuf

Imprimé à 500 exemplaires par M prim (63 Saint-Beauzire - 04 73 33 90 41)

Les photos et articles sont sous la responsabilité de leurs auteurs



En mars 2014, vous avez choisi un nouveau conseil municipal. Dans cette nouvelle équipe composée à parité égale, huit nouveaux élus découvrent les gestions, les missions, les compétences, les responsabilités des structures communales et intercommunales. Tous se montrent porteurs de nouvelles idées, de nouvelles façons d'aborder les sujets et affichent une volonté déterminée de servir notre commune et ses habitants.

Le conseil municipal a procédé à la composition des différentes commissions communales et intercommunales. Il a également nommé les représentants de la commune dans les différentes structures auxquelles elle adhère. A chaque renouvellement d'équipe municipale, toutes ces démarches administratives sont incontournables et importantes pour remettre en marche les « nouvelles machines » communales et intercommunales.

Comme vous pourrez le constater en parcourant ce bulletin, le volume de travaux de voirie ou d'entretien des bâtiments s'est poursuivi sur le même rythme que les années précédentes. Dans ce domaine le point le plus important est celui de la rénovation complète des façades du groupe scolaire. Ces travaux étaient devenus indispensables et ils donnent un caractère de jeunesse à ce bâtiment communal symbolique. Cela permet ainsi aux enfants, aux enseignants et au personnel communal de travailler chaque jour dans une école accueillante.

Les mesures restrictives en terme de finances annoncées par les gouvernements successifs en direction des collectivités locales sont bien réelles et affectent déjà nos budgets communaux et intercommunaux. Depuis plusieurs années nous constatons une baisse

de plus en plus importante des dotations de l'Etat et une augmentation des dépenses en raison des transferts de charges vers les collectivités locales. J'en veux pour exemple la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, mais aussi le fait qu'à partir de 2015, l'Etat ne mettra plus à disposition des communes comme la notre ses services pour assurer l'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, certificats d'urbanisme, etc ...) obligeant ainsi les collectivités à mettre en place ce service sans compensation financière. Ce mécanisme de diminution des recettes entraîne une baisse de notre capacité d'autofinancement, donc de notre capacité d'investir et ainsi une baisse des carnets de commandes des entreprises et par voie de conséquence des difficultés pour l'emploi.

Devant cette situation, nous devons tous être responsables, réalistes, et raisonnables dans l'expression de nos besoins et donc de nos dépenses. Au niveau des ressources, le seul levier dont dispose une collectivité comme la notre est celui de la fiscalité. Dans ce domaine nous resterons autant que possible mesurés.

Dans ce bulletin, les associations communales vous présentent leurs bilans et leurs projets. Elles vous proposent des activités variées ouvertes à tous. En participant ou en les rejoignant, vous les encouragez à poursuivre leur travail et ainsi contribuerez à développer ce lien social indispensable dans nos petites communes.

En cette période toute l'équipe qui m'entoure, Conseil municipal, employés communaux, se joint à moi pour vous présenter nos vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Votre Maire, Christian Arveuf.

Travaux de voirie et réseaux

Aménagement d'un cheminement piéton rue de la poste à Lussat

L'entrée nord du bourg de Lussat par la RD 8 posait plusieurs problèmes de sécurité. En effet, l'absence de trottoir sur une majeure partie de la longueur de la rue de la Poste rendait la circulation des piétons difficile, voire dangereuse.

Cette voirie est l'une des plus fréquentées du bourg tant par les véhicules que par les piétons. En effet, chaque jour à plusieurs reprises, des parents ou assistantes maternelles empruntent cet itinéraire pour conduire les enfants à l'école.



Face à cette situation, nous avons décidé l'aménagement d'un cheminement piéton réglementaire sur une longueur d'environ 270 m.

Les travaux consistent en :

- la pose de bordures de trottoirs, de caniveaux, de grilles avaloirs pour la collecte des eaux pluviales ;
- l'aménagement d'un cheminement piéton d'une largeur de 1,5 m par un empierrement couvert de sable stabilisé ;
- la pose d'enrobé à chaque entrée de riverain ;
- le traçage d'un passage piéton à l'entrée des résidences des 9 logements « Clos de l'Arche et Louise Germain » ;
- l'aménagement d'un passage de « courtoisie » (chicane) pour ralentir les véhicules entrant dans le bourg ;
- l'aménagement réglementaire des accès pour personnes à mobilité réduite (passages rabaissés, pose de bandes podotactiles) au niveau du carrefour de la rue de la poste et de la rue de Vichy.

Après consultation, ces travaux ont été confiés à l'entreprise GATP de Pont du Château. La maîtrise d'œuvre a été assurée par la DRD (Division Routière Départementale) de Billom.

Le montant de cette opération s'est élevé à 60 430 € HT avec une aide de la part du conseil général de 7 500 € dans le cadre des amendes de police.



Ralentisseurs sur la route départementale RD54 traversant Lignat

La traversée du bourg de Lignat est quotidiennement fréquentée par de nombreux véhicules (voitures ou poids lourds). Afin d'améliorer la sécurité des riverains, la réalisation de 3 ralentisseurs (passages surélevés) avait été décidée début 2013. Pour coordonner ces travaux avec ceux de renforcement de la chaussée, effectués par les services de la DRD (Division Routière Départementale), leur réalisation avait été différée à début 2014.

Après concertation des riverains pour définir le meilleur emplacement, les travaux ont été confiés à l'entreprise Eiffage pour un coût total de 8 350 € HT. Ces travaux comprennent la réalisation des 3 ralentisseurs, le traçage des passages piétons et la mise en place des signalisations réglementaires correspondantes.



Rénovation et mise en conformité du réseau d'éclairage public - Extinction nocturne

Le réseau d'éclairage public de la commune a été réalisé « au fil du temps ». Les parties les plus anciennes datent des années 60 ou 70. Les contraintes en termes de consommation d'énergie et normes ne sont plus les mêmes de nos jours.

En partenariat avec le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme) auquel la commune est adhérente, il avait été décidé de procéder à une rénovation et une mise en conformité du réseau d'éclairage public sur les bourgs de Lussat et de Lignat.

Ces travaux consistent à remplacer : les points lumineux vétustes, les coffrets électriques de comptage et de pilotage, les anciennes ampoules fortes consommatrices d'énergie par des points lumineux de technologie récente et plus économe.

L'estimation totale de ces travaux est de 79 000 € HT. Le SIEG prenant en charge 50% des travaux de rénovation et 60% des travaux de mise en conformité, la partie restant à financer par la commune sera de l'ordre de 38 000 €.

La dépense correspondant à l'éclairage public représente une somme importante pour la collectivité. Son montant annuel (frais de consommation d'électricité et d'abonnement des points de comptage) s'est élevé à 11 104 € en 2012 et à 11 710 € en 2013.



Afin de réaliser des économies d'énergie et de budget, 30 % des communes du département (dont 11 sur 14 au niveau de notre communauté de communes) ont décidé d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit. Courant 2014, nous avons pris la décision d'appliquer ces mesures.

Les horaires retenus sont :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi : extinction de 23h00 à 5h00,
- Vendredi, samedi, dimanche : extinction de 24h00 à 5h00.

Avec la conjugaison des 2 opérations, rénovation du réseau et extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, nous espérons une économie substantielle.

Ces mesures sont indispensables pour pallier aussi aux futures augmentations du coût de l'électricité annoncées pour les années à venir.

Carrefour rue de Vichy

Le carrefour, rue de Vichy sortie Est de Lussat, en direction de Lignat a été aménagé en 2012 par les services du conseil général dans le cadre d'une opération de sécurité. Fin 2014, des travaux complémentaires de pose d'une bordure de trottoir sur une longueur de 20 m ont été effectués par l'entreprise Colas.

Ces travaux demandés par la commune sont entièrement à charge du conseil général dans la mesure où ils sont réalisés hors agglomération.



Travaux d'entretien de bâtiments

Rénovation des façades du groupe scolaire

Depuis plusieurs années, au niveau du groupe scolaire, nous avons réalisé :

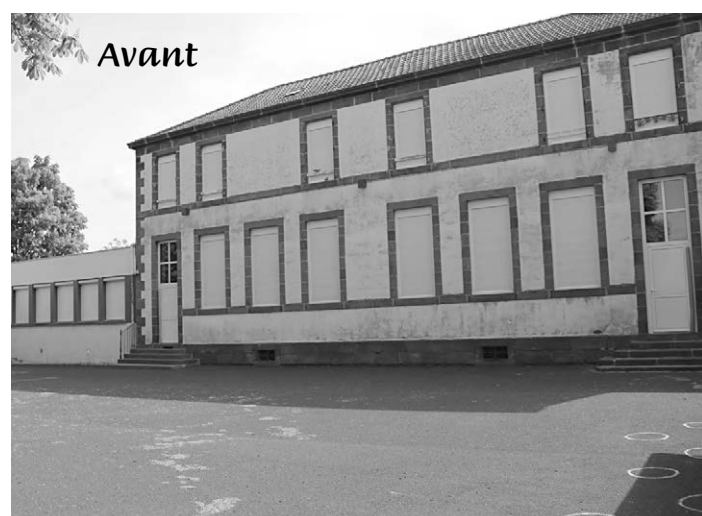
- des travaux d'entretien dans les différentes classes et à la cantine scolaire ;
- des équipements informatiques ;
- des remplacements de mobiliers.

Cette année, les travaux de rénovation de la totalité des façades ont été réalisés.

Ces travaux consistaient en :

- piquage de l'ancien crépi ;
- réalisation d'un enduit de finition sur une surface de plus de 850 m² ;
- brossage et rejointement de 300 m de pierres de Volvic d'angle, des bandeaux et des corniches.

Après consultation, ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Enduit Plus 63 de Beaumont pour un montant total de 71 789 € (marché initial + travaux complémentaires d'étanchéité des chéneaux en pierre du bâtiment principal et remplacement d'évacuation des eaux pluviales.)



Remplacement des huisseries de la mairie et du groupe scolaire

Dans le cadre de la poursuite de rénovation et d'entretien des bâtiments communaux, toutes les anciennes fenêtres de la mairie et du couloir de la classe maternelle du groupe scolaire ont été remplacées. La pose de fenêtres avec un double vitrage isolant devrait nous amener des économies d'énergie.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Georgeault pour un montant HT de 10 784 € (mairie) et 1 478 € (groupe scolaire).

Tous ces travaux de bâtiment (rénovation des façades du groupe scolaire et remplacement des huisseries) ont été réalisés avec une subvention du conseil général de 23 320 €.



Château de Lignat : travaux de sauvegarde et de sécurisation des ruines 2^{ème} tranche

La 1^{ère} tranche de travaux réalisés en 2013 concernait la tour nord-est pour un montant de 81 687 € avec une subvention de 3750 € de la part du conseil général. (Pour les détails voir nos précédents bulletins de 2013 et 2014).

La 2^{ème} tranche réalisée en 2014 concernait : le désamiantage de la toiture et sa dépose, la consolidation des murs en place et de la tour nord-ouest, la reconstruction du puits et la réalisation d'une porte. Ces travaux réalisés par les entreprises DMA et Geneste pour un montant total HT de 32 624 € avec une 2^{ème} subvention de la part du conseil général de 3750 €. Pour la totalité des travaux le montant de la souscription lancée, sera de l'ordre de 7 250 €, de ce fait, la Fondation du patrimoine a accordé à la commune de Lussat une subvention de 5 000 €.



Sur 2014, les membres de l'association « Lussat-Autrefois » ont de leur côté effectué de nombreux travaux de déblaiement. ***Merci à tous les bénévoles pour leur engagement.***

Lors des journées du patrimoine, « Lussat-Autrefois » a organisé des visites. Vous avez été nombreux à y participer et à constater le travail effectué. Ce témoignage conforte notre choix d'avoir lancé cette opération et encourage tous les membres de l'association à poursuivre leurs travaux. En 2015, nous commencerons avec nos employés communaux à aménager le parc.



Malgré les restrictions budgétaires pressenties pour les prochaines années, nous programmons cependant certains travaux au niveau des bâtiments communaux et des réseaux.

Groupe scolaire

Toujours dans le but d'améliorer les conditions de travail des enfants, des enseignants et des personnels communaux, plusieurs sujets sont à l'étude pour lesquels des aides ont été sollicitées.

Isolation des combles perdus du bâtiment principal : dans le cadre de son plan « Climat Energie », le conseil général s'est associé à l'Adhume pour engager une action collective d'envergure auprès des collectivités afin de lancer une opération visant des économies d'énergies. Cette opération « Cocon 63 » porte sur des mesures d'isolation des combles perdus des bâtiments communaux. Elle a pour objectif :

- de faire engager des travaux d'isolation de combles perdus de bâtiments publics,
- de contribuer à réduire les charges énergétiques toujours plus lourdes qui pèsent sur les budgets des collectivités,
- d'offrir l'opportunité à toutes les collectivités de valoriser financièrement les travaux d'isolation de combles perdus via le dispositif réglementaire des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce mécanisme des CEE oblige les fournisseurs d'énergie à réaliser des travaux entraînant des économies d'énergie sur leurs propres installations ou à encourager et inciter les consommateurs à en réaliser.

Dans ce cadre nous avons inscrit les combles du bâtiment principal du groupe scolaire pour une surface de 130 m². L'estimation des travaux d'isolation est de 2 900 € HT, la valorisation des CEE étant de 1 067 €, il restera à charge pour la commune une somme de l'ordre 1 800 €. Avec à la clé des économies d'énergie au niveau du chauffage du bâtiment.

Sur l'ensemble du département du Puy de Dôme, plus de 100 collectivités ont répondu à cette opération, pour un total de 480 bâtiments. Après consultation, le partenariat énergétique se fera avec la société Total.

Fenêtres et volets roulants

Remplacement des fenêtres du couloir et de la classe CP-GS, et pose de stores roulants électriques sur les fenêtres du couloir classe CP- GS, de la salle de motricité classe maternelle. Le montant estimé de ces travaux est de 8 100 € HT. Des demandes de subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat et du conseil général.

Réseau d'eaux pluviales rue de Riom et rue de Vichy

Suite aux fortes précipitations survenues ces derniers mois, des problèmes de ruissellement d'eaux pluviales sont survenus dans certaines propriétés privées situées en contrebas de la rue de Riom et de la rue de Vichy.

Pour remédier à ces problèmes, des travaux de remplacement de bordures de trottoirs et la pose de grilles-ava-loirs supplémentaires sont nécessaires. L'estimation de ces travaux, réalisée par les services du conseil général, s'élève à 15 000 € HT. Une demande de subvention a été sollicitée auprès du département.

Réseau d'eau potable rue de l'enfer

Le réseau d'alimentation en eau potable de la commune est suivi par la Société Semerap dans le cadre d'une DSP (Délégation de Service Public) par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Basse Limagne. Dans le cadre de son programme pluriannuel d'entretien des réseaux de ses communes membres, le Syndicat a programmé la reprise du réseau d'eau potable de la rue de l'Enfer à Lussat. Les travaux sur le réseau sont à charge du syndicat, les travaux de réfection des couches de surface des voiries sont à charge de la commune.

Tous ces travaux seront programmés dans nos prochains budgets en fonction des attributions de subventions et de nos possibilités financières.

Gaz : Groupement d'achat

Dans le cadre de l'ouverture, à partir du 1^{er} janvier 2015, des marchés concernant les fournisseurs d'énergie, le conseil général du Puy de Dôme a proposé aux communes concernées la possibilité de se regrouper et d'effectuer un groupement d'achat de gaz naturel à l'échelle du département.

Toujours dans l'optique d'effectuer des économies budgétaires, la commune de Lussat a choisi d'adhérer à ce groupement et ainsi d'inscrire les bâtiments utilisant cette énergie comme combustible à savoir : le groupe scolaire, la salle des sports, les ateliers communaux.

Le conseil général a assuré la coordination de ce groupement d'achat et effectué toutes les démarches réglementaires. En fin de procédure, c'est la société « Gaz de Bordeaux » qui a été retenue au travers d'un contrat de 3 ans.

Cette démarche devrait apporter à la commune une économie de l'ordre de 20 % sur le prix du gaz.

PLU : où en est-il ?

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par le précédent conseil municipal le 04/06/2013 après les dernières remarques exprimées par les services de l'Etat. Depuis cette date, il est exécutoire.

Une requête présentée par un habitant de la commune, avait été déposée au tribunal administratif de Clermont-Ferrand le 14/05/2013 demandant l'annulation de l'approbation du PLU : les motifs de ce recours étaient les suivants :

- « La violation de la légalité interne et détournement de procédure légale » par la non mise à disposition de documents ». Les documents concernés seraient : les avis de trois Personnes Publiques Associées (PPA): Etat, Grand Clermont, Chambre de Commerce et d'Industrie,
- « le PLU est organisé pour l'implantation d'un lotissement de 17 000 m² sur un terrain communal ».

Par délibération du 04/06/2013 la commune de Lussat avait décidé de prendre Maître Deves Claude, avocat de justice à Clermont-Ferrand pour :

- constituer et présenter le mémoire au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand,
- pour défendre les intérêts de la commune devant cette instance.

Dans ces différents mémoires en défense, la commune de Lussat par l'intermédiaire de son avocat :

- avait notifié que pendant toute la durée de l'enquête publique, du 8/10/2012 au 8/11/2012, les documents étaient disponibles et consultables par les personnes qui le souhaitent et avaient été mis à disposition de Monsieur Le Commissaire Enquêteur,
- que les avis des parties associées citées étaient favorables au PLU.
- demandé en outre le rejet de cette requête et que la personne soit condamnée aux entiers dépens comprenant les droits de plaidoirie et à ce qu'il lui verse une somme de 2 000 € au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

La clôture de l'instruction avait été fixée au 18 octobre 2013 par ordonnance du Tribunal du 19/09/2013.

L'affaire a été examinée par le Tribunal Administratif dans son audience publique en date du 20 mai 2014.

Dans son délibéré lu en audience publique le 03/06/2014 le Tribunal Administratif a décidé en outre :

- de rejeter la requête de l'habitant de Lussat,
- de le condamner à verser une somme de 1 000 € à la Commune de Lussat au titre des frais « irrépétibles ».

PLU : modification simplifiée n°1 :

Certains points du règlement peuvent pénaliser des demandes de constructions, d'agrandissement ou de modifications de constructions existantes. Afin de corriger ces points, il a été décidé d'engager une modification simplifiée du PLU.

Les 4 points concernés sont :

- 1) les implantations par rapport aux voies en zone Ug.
- 2) l'utilisation interdite des espaces entre les constructions et les voiries pour des constructions de garage ou d'abri voiture en zone Ug.
 - Afin de permettre une meilleure occupation des sols, il est proposé de rabattre le recul de 5m à 3m et d'autoriser la construction dans ce recul sur une surface limitée à 12m² (4mx3m).
- 3) la couleur des toitures à dominante rouge pour les constructions en zones Ud, Ug et AUg.
 - Cette mesure ne s'applique pas aux constructions de vérandas, d'abris piscine.
- 4) l'interdiction de l'utilisation de matériaux de couleur blanche brillante en façade.
 - Cette mesure ne s'applique pas en zone Ud pour les clôtures et les menuiseries.

Conformément à la réglementation, un dossier sur ce projet de modification sera mis à disposition du public en mairie, pour consultation durant 1 mois, du 19 janvier au 19 février 2015.

Urbanisme - Attribution du droit des sols

En terme d'urbanisme il faut distinguer deux éléments : le règlement et l'application du règlement (autrement désigné Attribution du Droit des Sols ADS).

- Le règlement d'urbanisme : de manière globale, l'urbanisme sur un territoire communal est « réglementé » par des documents d'urbanisme. Les différents documents d'urbanisme rencontrés sont : Les Cartes Communales (CC), les Plans d'Occupation des Sols (POS), ou les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Ces différents documents sont élaborés à l'échelle d'une commune ou d'une communauté de communes. Pour les communes qui ne disposent pas de document d'urbanisme « propre », c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui est appliqué. Sur la commune de Lussat nous disposons d'un PLU applicable (ou opposable) depuis le 04 juin 2013.
- Jusque-là, les services de l'Etat assuraient gracieusement l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme pour les communes de moins de 10 000 habitants ou appartenant à un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de moins de 20 000 habitants, disposant d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu (POS), ou dans le cas d'une carte communale lorsque les communes avaient fait le choix d'assumer cette compétence. Cette mesure, gratuite pour les collectivités locales concernées, date de 1982 et avait été mise en place pour accompagner la décentralisation de l'urbanisme et du droit des sols.

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi Alur) a abaissé le seuil de cette mise à disposition, qui sera seulement réservée à partir du 1^{er} juillet 2015 aux collectivités membres d'un EPCI de moins de 10 000 habitants.

Notre commune, appartenant à l'EPCI, communauté de communes « Limagne d'Ennezat » de plus de 10 000 habitants, ne disposera plus, à compter du 1^{er} juillet 2015, des services de l'Etat pour instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis

de construire, permis d'aménager, certificats d'urbanisme, ...). Dans ce cadre, beaucoup de communes de l'agglomération clermontoise, touchées par cette mesure, ont décidé, par l'intermédiaire de leurs EPCI respectifs d'organiser ce service au sein du Syndicat Intercommunal du Grand-Clermont (aujourd'hui PETR Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Clermont).

Concrètement rien ne change pour le particulier :

- Les demandes d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, certificats d'urbanisme, ...) seront toujours déposées par les particuliers en mairie,
- Les documents après instruction par le Grand-Clermont seront toujours « signés » par le maire,

- Ce service restera, comme c'est le cas aujourd'hui, gratuit pour le particulier.

Qui assumera l'aspect financier de cette mesure ?

Depuis 1982, la mise à disposition des services de l'Etat pour assurer l'instruction des documents d'urbanisme était gratuite pour les communes.

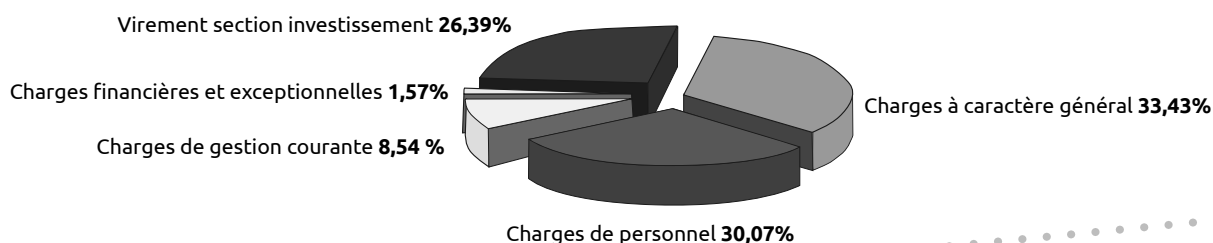
La mise en place du nouveau service d'instruction à partir du 01/07/2015 sera financée par les collectivités locales elles-mêmes. Pour notre territoire Limagne d'Ennezat, la charge financière sera de l'ordre de 85 000 € à répartir entre la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat et ses 14 communes membres dont Lussat.

Finances

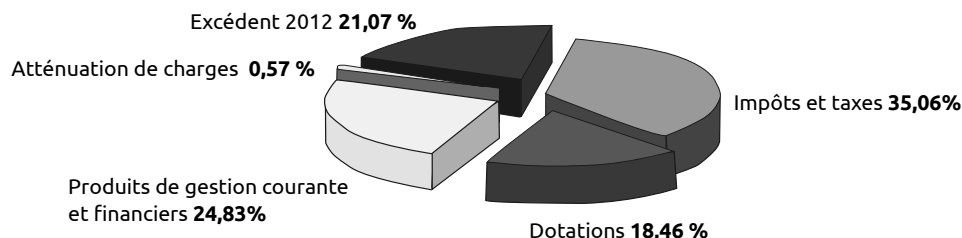
Compte administratif 2013 - Section de fonctionnement

	DÉPENSES	Montant (Eur)	%
11	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL (Eau, électricité, entretien bâtiments et réseaux, fournitures scolaires, etc.)	218 195,00 €	33,43
12	CHARGES DE PERSONNEL (Personnel titulaire et non titulaire, Urssaf, Caisse retraite, Assedic)	196 224,00 €	30,07
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	55 751,00 €	8,54
66,67 42, 14	CHARGES FINANCIÈRES ET EXCEPTIONNELLES (Intérêts d'emprunts)	10 255,00 €	1,57
1068	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT (Affectation résultat à la section Investissement 2013)	172 194,00 €	26,39
	S/TOTAL	652 619,00€	100,00
	RECETTES	Montant (Eur)	%
73	IMPÔTS ET TAXES (TH, TFB, TFNB, dotations CCLE)	316 167,00 €	35,06
74	DOTATIONS ÉTAT (Dotations glob fonctionnement, dotations élus, compensation TP, TH, TF, etc.)	166 476,00 €	18,46
70,75, 76,77,42	PRODUITS DE GESTION COURANTE ET FINANCIERS (Régies, location de terrains, rbt assurances, indemnités sinistres, opérations d'ordre...)	223 932,00 €	24,83
13	ATTÉNUATION DE CHARGES (Rbt Emplois aidés.)	5 172 €	0,57
2	EXCÉDENT 2012 (Résultat N-1 section fonctionnement)	189 948,00 €	21,07
	S/TOTAL	901 695,00 €	100,00
	EXCÉDENT	249 076,00 €	

Dépenses 2013



Recettes 2013



SBA : la redevance incitative



Soucieux de respecter une législation de plus en plus stricte quant à la gestion des déchets, les élus du SBA ont voté l'instauration d'une Redevance Incitative (RI) en novembre 2012.

La mise en place de celle-ci est une obligation, comme l'indique la loi de programmation du 3 août 2009 dite loi de Grenelle.

La RI est une évolution du mode de tarification du service d'enlèvement des déchets ménagers, qui lie la facturation à ce que produit l'utilisateur. Elle prendra en compte la nature, le volume et le nombre de collectes de déchets, ce qui permettra à l'utilisateur d'être véritablement acteur de ses déchets.

Un dispositif technique permettant de comptabiliser la production de déchets de chaque foyer est planifié : puçage des bacs, implantation de points d'apports volontaires dans les centres-bourgs (colonnes enterrées, armoires à bacs...).

L'année 2015 vise, quant à elle, à accompagner le changement. Pour laisser aux usagers le temps d'adapter leur utilisation du service, une simulation de factures leur sera adressée en 2015. Cette facture se décompose en :

- une part fixe de 70% couvrant les frais incompressibles de structure et de collecte (accès au service) et le volume des bacs mis à disposition.
- une partie variable de 30% correspondant à l'utilisation du service (nombre de levées ou nombre de dépôts + nombre de passages en déchetterie).

Puis, en 2016, la RI sera effective et remplacera la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (prélevée sur la taxe foncière).

Collecte des déchets ménagers : le point sur l'enquête menée sur Lussat à propos de la Redevance Incitative

Le Syndicat du Bois de l'Aumône, qui collecte les déchets ménagers sur la commune de Lussat, fait évoluer le mode de tarification de son service en faveur de la **redevance incitative à compter de 2016**. Les usagers ne seront plus à l'avenir assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la taxe foncière, calculée sur le bâti, mais seront facturés en fonction de leur production réelle de déchets.



Et pour facturer la production de déchets, une enquête a été menée* au cours des mois de septembre et octobre derniers auprès des foyers de la commune. Une démarche qui avait pour objectif d'expliquer les enjeux de la

prochaine tarification, encourager les bons gestes, déterminer les besoins des usagers, mettre à jour les données de chaque foyer... **Les bacs verts et jaunes ont également été équipés de puces électroniques, afin de comptabiliser le nombre de levées par le camion de collecte**.**

Même si bon nombre de foyers ont été rencontrés, certains n'ont pas pu être enquêtés. Vous faites partie de ceux-ci ? Nous vous remercions d'avance de bien vouloir contacter le SBA au 04.73.647.444, entre 8h et 20h du lundi au vendredi et de 9h à 13h le samedi, afin de convenir d'un rendez-vous. Le syndicat rappelle que cette enquête est nécessaire afin que la collecte de vos déchets puisse continuer de s'effectuer dans les meilleures conditions à l'avenir.

En 2015, il sera possible de comptabiliser le nombre de collectes (présentations du bac au camion de collecte) de chacun en vue d'établir une facture à blanc, à titre d'information, avant de recevoir la facture réelle en 2016, remplaçant alors la TEOM. Cette facture à blanc permettra aux usagers d'anticiper et faire évoluer leurs habitudes.

Des informations détaillées sur ce projet sont transmises régulièrement. Un site internet dédié à la Redevance Incitative, **www.sba63redevance.fr**, est à la disposition des usagers : celui-ci contient notamment un espace « Foire Aux Questions », qui permet de trouver réponses aux diverses interrogations. Des réunions publiques seront proposées au printemps 2015.



Contact : 04 73 647 444 (appel gratuit)
sbacontact@sba63.fr – www.sba63.fr

*Les enquêtes ont débuté fin 2013 sur le territoire du SBA (déjà 8 Communautés de communes sont effectuées). D'une manière générale, la Redevance Incitative est perçue par les usagers comme plus juste que la TEOM. Le passage à une logique de tarification en fonction de l'utilisation réelle du service, comme pour l'eau et l'électricité, apparaît comme justifié. Une tendance confirmée par une enquête IFOP menée en décembre 2013 sur le territoire du SBA, où 73% des usagers interrogés déclaraient que l'évolution du coût de collecte, calculé à partir de la quantité de déchets produite par le foyer, était « une bonne chose ».

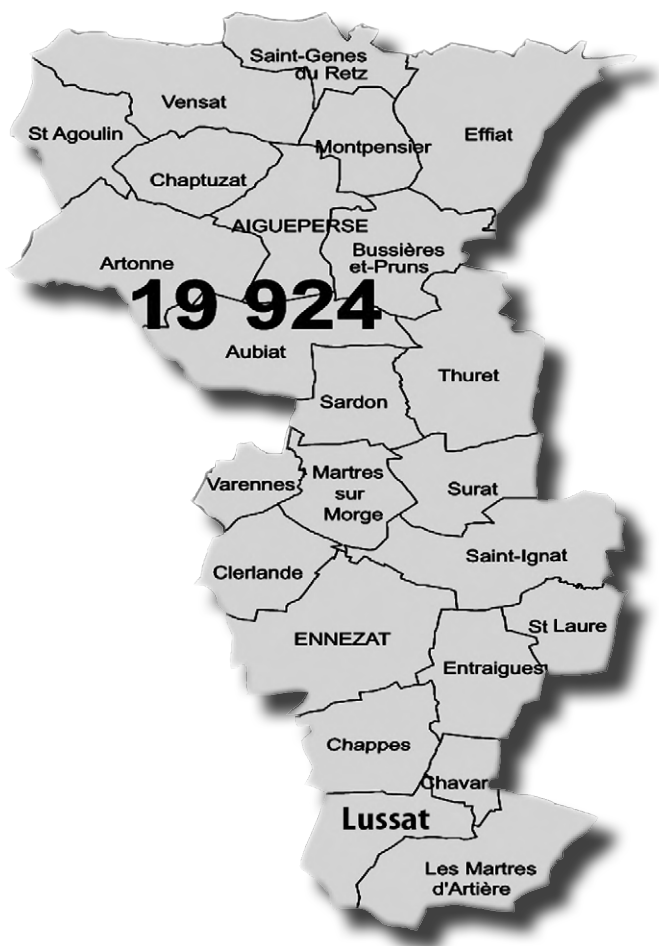
**A noter que des Points d'Apport Volontaire (colonnes semi-enterrées, aériennes...) seront implantés progressivement dans les déchetteries du SBA pour permettre aux usagers de déposer leurs ordures ménagères et emballages recyclables, en cas de surproduction ponctuelle de déchets. Une carte d'accès sera nécessaire – la même que pour les déchetteries pour effectuer ses dépôts.



Élections cantonales : 22 et 29 Mars 2015.

Deux conseillers généraux (1 homme, 1 femme) seront élus sur chaque canton. Au total le nombre de conseillers généraux sur notre département sera de 62 avec une parité homme / femme.

Canton d'Aigueperse

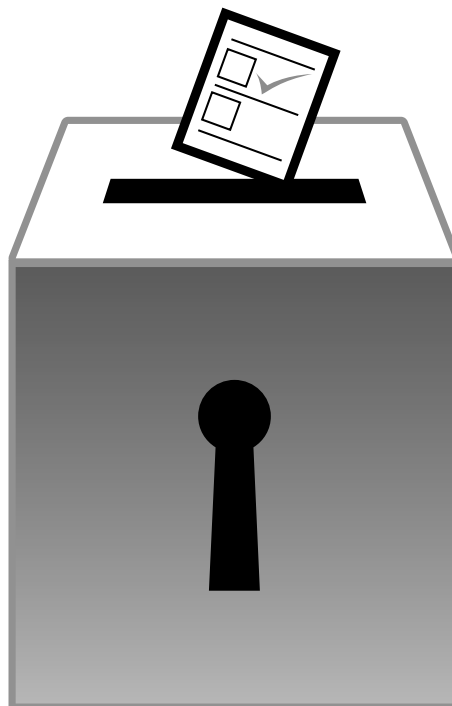


- Une première d'ordre général, cette réforme ayant retenu pour seul critère la démographie (en moyenne 20 000 habitants par canton), creuse encore plus les inégalités entre territoires ruraux et les territoires urbains. Cette réorganisation met un terme à la proximité entre l' élu et le territoire qu'il représente et met à mal la fonction de péréquation exercée aujourd'hui par le conseil général.
- La communauté de communes Limagne d'Ennezat, à laquelle Lussat appartient, se trouve amputée de 2 communes (Malintrat et Saint-Beauzire) qui elles, se trouvent rattachées au canton de Gerzat. Il aurait été plus logique qu'un canton regroupe des communautés de communes dans leur intégralité. Ce point est d'autant plus regrettable pour nous que la commune de Saint-Beauzire abrite la zone du Biopôle Clermont-Limagne. Cette zone est à l'initiative des élus et des communes de notre territoire Limagne d'Ennezat. Les communes et la communauté ont consenti beaucoup d'efforts et consacré beaucoup de moyens pour initier et assurer son développement.

Malgré ces remarques, nous ne pouvons que vous encourager à venir voter les 22 et 29 mars 2015, le conseiller général est un partenaire primordial pour les communes.

Élections régionales

Afin de mettre en place les futurs conseils régionaux, des élections sont prévues fin 2015 mais les dates précises ne sont pas encore connues.



Civisme

Le cadre de vie est l'affaire de tous. Dans ce domaine les efforts d'une très grande majorité peuvent être gâchés par les comportements irrespectueux de quelques-uns.

Les sujets qui dérangent sont toujours les mêmes : les déjections animales, les aboiements répétés et systématiques de chiens, les chiens errants, les poubelles laissées sur la voie publique en permanence, le bruit dont les origines sont multiples (engins de jardinage, scooter...).

Même si ces remarques ne s'adressent qu'à une très faible minorité, nous nous permettons de reprendre certains articles déjà parus :

Les déjections et aboiements de nos amis les chiens : nos amis laissent leurs déjections là où leur maître les promène...

souvent devant la porte d'une autre habitation. Avouez-le, cela n'est pas forcément agréable à découvrir. Nous proposons aux maîtres des chiens, de prendre des sacs prévus



à cet effet et de ramasser les besoins laissés par leurs amis ... ou bien de faire le tour de leur propre habitation avec leur chien, plusieurs fois si nécessaire, puis une fois les besoins faits devant leur porte ... de

sortir dans la rue pour promener leur chien.

Nous habitons un village de campagne ce qui a notre avis autorise un chien **à aboyer de temps en temps, mais pas continuellement** et surtout chaque fois que son voisin se promène dans sa propre propriété. Il existe aujourd'hui des colliers adaptés (... pour le chien bien sûr) qui peuvent améliorer la situation.

Bacs poubelles

Sur certains points de collectes (une minorité), nous constatons que certains bacs poubelles (verts ou jaunes) restent sur le domaine public en permanence. Cela représente un risque important pour la circulation des véhicules mais aussi pour les piétons qui ne peuvent emprunter certains trottoirs. Les bacs sont attribués nominativement et de ce fait, chaque propriétaire est responsable de son nettoyage mais aussi en cas d'accident. Un oubli ponctuel est toujours possible pour chacun d'entre nous, mais un oubli permanent ou un abandon c'est un problème de civisme.



Bruits de voisinage

Sans rentrer dans le détail de la législation, sur le département du Puy de Dôme et donc sur notre commune, chacun peut seulement exceptionnellement faire du bruit (pas-

ser la tondeuse, couper du bois, taper sur de la ferraille, faire ronfler un moteur, perforer du béton, etc...) à des horaires établis :

- du lundi au vendredi de 6h à 20h
- le samedi de 8h à 18h
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

En dehors de ces horaires c'est l'infraction : la punition est une amende de 3^{ème} catégorie (pouvant aller jusqu'à une amende de 450 €).

Nous conseillons d'éviter de faire du bruit, à défaut, de prévenir son voisinage que vous allez être exceptionnellement à l'origine du bruit troublant la tranquillité du quartier (fêtes de famille ...).

Mais d'autres origines de bruits sont plus graves : dans tout village et depuis des années voire des générations, il est normal que nos enfants se retrouvent et vivent pleinement leur adolescence et « fassent la fête ». Pour beaucoup d'entre nous, c'est une des raisons qui nous a conduit à habiter à la campagne.

Mais habiter à la campagne ne donne pas tous les droits à certains adolescents (une minorité heureusement).

Lorsqu'à des heures tardives pour ne pas dire très matinales, et de façon régulière, tous les jours (même les jours scolaires ...) certains adolescents sont totalement laissés libres, les problèmes débutent. Que



penser de ceux qui sans retenue, démarrent ou font tourner leur scooter ou autre « meule », à moins de 2m d'une fenêtre de chambre ? Là, nous ne sommes plus dans le domaine du tolérable mais bien dans celui des nuisances caractérisées et de la provocation, voire plus lorsque les victimes sont des personnes âgées auxquelles les réflexions vulgaires et déplacées vont bon train.

Aux parents de ces enfants, nous leurs proposons de les laisser faire du bruit de la même façon sous leur propre fenêtre de chambre bien sûr, à minuit ou plus lorsqu'ils travaillent le lendemain matin, et pour certains à 5h00. Après prendront-ils conscience des nuisances que peuvent occasionner leurs enfants laissés sans surveillance dans la rue.

Tous ces sujets peuvent prêter à sourire, mais il faut bien constater que le comportement négligeant et irrespectueux d'une minorité peut nuire à une majorité et créer « bêtement » des conflits de voisinage.

Nous conseillons aux riverains d'en parler d'abord entre eux avant d'alerter le garde champêtre, le maire ou même la gendarmerie.

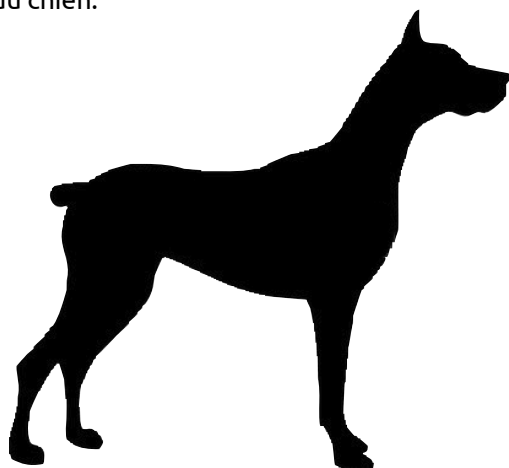
Un effort de la part d'une minorité concernée, peut rendre la vie bien plus agréable à tous, et dans certains cas rendre les relations de voisinage bien meilleures.

Chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Conformément aux dispositions du code rural (art. L 211-14) et à la loi du 20 juin 2008, les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ont obligation d'effectuer une déclaration de leur animal à la mairie de leur résidence pour obtenir « un permis de détention ».

Pour cette démarche les pièces suivantes sont nécessaires :

- Identification du chien,
- Vaccination antirabique en cours de validité,
- Attestation spéciale d'assurance responsabilité civile,
- Certificat vétérinaire de stérilisation (pour les chiens de 1^{ère} catégorie),
- Évaluation comportementale de l'animal réalisée par un vétérinaire agréé,
- Attestation d'aptitude délivrée au propriétaire ou détenteur du chien.



1^{ère} catégorie (dits chiens d'attaque)

Il ne s'agit pas de chiens de race mais issus de croisements. Ce sont les chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture et qui peuvent être rapprochés morphologiquement des races suivantes : Staffordshire terrier ou Américain Staffordshire terrier (dits pitbulls), Mastiff (dits boerbulls), Tosa.

- Interdiction : d'achats, de vente, de don, d'importation et d'introduction en France, d'accéder dans les transports en commun, les lieux publics et dans les locaux ouverts au public en dehors de la voie publique,
- Obligation : de stérilisation, d'être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique.

2^{ème} catégorie (dits chiens de garde et de défense)

Il s'agit des chiens de race Staffordshire terrier ou Américain Staffordshire terrier, de race Rotweiller, de race Tosa, non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture et qui peuvent être rapprochés morphologiquement des chiens de la race Rottweiller.

- Obligation : d'être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique, dans les transports

en commun, dans les lieux publics et plus généralement les locaux ouverts au public, dans les parties communes des immeubles collectifs.

Les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie qui ne respectent pas la réglementation s'exposent à des sanctions importantes :

- Défaut de permis de détention : 3 mois de prison et 3 750 € d'amende,
- Non-respect des règles de sécurité : 6 mois de prison et 7 500 € d'amende,
- L'acquisition, la cession, ou l'importation de chiens de 1^{ère} catégorie : 6 mois de prison et 15 000 € d'amende,
- L'atteinte involontaire à l'intégrité des personnes selon les cas de 2 à 10 ans de prison et de 30 000 à 150 000 € d'amende.

Dégradations

Malheureusement comme beaucoup de communes, Lussat n'échappe pas au fléau des actes de malveillance comme les cambriolages à répétition.

Certains parmi vous ont été victimes de tels actes.

Sur nos bâtiments communaux, fin 2013 et début 2014, nous avons connu hélas de nombreux actes de vandalisme :

- Place de la Fontaine : marches arrachées et cassées, sur la halle des tuiles de rive cassées, des éclairages extérieurs arrachés, des chéneaux tordues, des regards d'eau pluviale soulevés et pouvant être la cause d'accidents graves.
- Local technique communal : tuiles cassées, chéneaux tordues, fenêtre et volet roulant fracturés.
- Salle communale : éclairages extérieurs cassés, crépis dégradé par des jets de pierres, portes d'entrée et portes intérieures forcées.
- Salle des sports : éclairages extérieurs cassés, bardage pignon perforé par des jets de pierres.
- Groupe scolaire : boîte aux lettres tordue, fleurs arrachées à plusieurs reprises.
- Terrain de boules : barrières cassées à plusieurs endroits.

Tous ces actes volontaires ont fait l'objet de plaintes en gendarmerie.

Dans certains cas, les auteurs (mineurs !) de certains faits ont été identifiés et les réparations sont pour partie prises en compte, hélas par les assurances !

À ce jour malheureusement, pour beaucoup de ces dégradations les auteurs ne seront pas connus et les réparations resteront à charge de la commune et par conséquent, du contribuable que nous sommes tous. Les remises en état peuvent s'élever à plusieurs milliers d'euros !

Gendarmerie

Dépôts de plainte en ligne

Tout citoyen a désormais la possibilité de déposer plainte en ligne par le biais du site :

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr



Il s'agit pour tout individu de pouvoir immédiatement signaler des faits d'atteintes aux biens (vol, dégradation, escroquerie) et dont l'identité de l'auteur est inconnue. En pratique, la personne se rend sur le site, remplit un formulaire qui est transmis à la gendarmerie ou au commissariat. A la lecture de cette pré-plainte en ligne, un militaire de l'unité contacte le même jour la victime et un

rendez-vous est pris pour officialiser la plainte et la signer. Muni des renseignements de cette pré-plainte, le document est préparé à l'avance et n'a plus qu'à être signé le jour du rendez-vous fixé (gain de temps pour le plaignant).

Informations contre les cambriolages

Une réunion d'informations dans le cadre de la prévention et la lutte contre les cambriolages sera organisée sur la commune de Lussat par les services de gendarmerie de Pont-du-Château. La date n'est pas encore définie et le sera après une rencontre entre le commandant de brigade et le maire pour les modalités. Cette réunion sera destinée à la population dans son ensemble, englobant les commerçants et les artisans.



Frédéric Lagiere - Adjoint au commandant la brigade

Don du sang : un geste qui peut sauver des vies



Donner son sang est un acte généreux qui permet chaque année de soigner plus d'1 million de malades. Malheureusement, de nos jours les besoins sont bien supérieurs aux dons.

Un homme peut donner 6 fois par an et une femme 4 fois. Le 1^{er} don peut être fait à partir de 18 ans et le dernier à 70 ans.

Les malades ont besoin de vous. S'il ne pense pas qu'il puisse sauver son prochain ... alors l'homme est perdu ...

Dons du Sang 2015

Pont-du-Château

Salle Polyvalente rue Jean Jaures

Mercredi 18 février, 27 mai, 12 août,

14 octobre, 30 décembre

8h30-11h30 / 16h30-19h30



Conteneur textile

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, le Syndicat des Bois de l'Aumône, en partenariat avec le Relais (membre d'Emmaüs France) a proposé l'installation d'un conteneur à textiles sur notre commune. Il est installé à côté du conteneur à verres près de la salle communale.

Que donner au relais ?

- des vêtements en bon état,
- des chaussures liées par paire,
- du linge de maison,
- de la petite maroquinerie (sacs à main, ceintures ...).

Le tout doit être enfermé dans un sac de moins de 50 litres. Ce tri donne lieu entre autres à 55 % de réemploi, revente de textiles en bon état dans des boutiques « Ding Fring » et à 35 % de recyclage, transformation des textiles usagés en matériaux (isolants textiles et acoustiques Melisse, chiffons...).

Vous aussi participez à réduire la production de déchets ménagers.



Centre Communal d'Action Sociale

Le taxi du marché

Suite à la dissolution du SIAS de Pont-du-Château, le service du bus du marché, assuré depuis de longues années, a été supprimé.



Le CCAS de la commune a donc décidé de le remplacer par le taxi du marché, un service de transport à la demande.

Ce service est réservé aux habitants de la commune sans moyen personnel de locomotion et en priorité aux personnes bénéficiaires des chèques Mobiplus délivrés par le conseil général.

Les chèques Mobiplus sont destinés aux personnes âgées de plus de 75 ans et sans moyen de transport personnel.

Ce service fonctionne les 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois, il est obligatoire de remplir un bulletin d'inscription et de réserver sa place au plus tard la veille avant 12 heures auprès du secrétariat de mairie.

Une participation de 10 € est demandée à chaque personne utilisatrice.

Tout renseignement complémentaire, ainsi qu'une aide à la demande des chèques Mobiplus auprès du conseil général peuvent être obtenus auprès des membres du CCAS de Lussat.

Repas des aînés

Chaque année, le dernier dimanche de janvier, a lieu le traditionnel repas des aînés de la commune réservé

Connexion internet

La commune de Lussat-Lignat est desservie par la technologie ADSL2+, ce qui signifie qu'en fonction de votre éloignement du central téléphonique (NRA rue de la poste) vous pouvez prétendre à des connexions internet allant jusqu'à 20 Mbits. Plus vous êtes proches du NRA, plus votre débit est élevé.

Vous pouvez tester votre ligne sur internet sur des sites spécialisés tels que : www.ariase.com ; www.degroupetest.com ; www.dslvalley.com ... afin de voir ce à quoi vous pouvez prétendre auprès des différents opérateurs desservant notre commune. (Lors des tests, le numéro de téléphone que vous devez rentrer est votre numéro de ligne porteuse, c'est-à-dire le numéro commençant par 04.73...).

Aujourd'hui, notre NRA n'est pas équipé de la technologie permettant de recevoir la télévision par internet et ne permet donc pas de pouvoir bénéficier des offres triple-play ou multiplay proposées par les différents

aux personnes âgées de plus de 65 ans. Pour les personnes ne pouvant se déplacer et âgées de plus de 70 ans, un colis gourmand leurs est livré à domicile par les membres du CCAS.

Ce moment de convivialité et de retrouvailles pour certains se passe toujours dans la bonne humeur à la maison communale.

Aide à domicile

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le service d'aide à domicile est assuré par la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.

Pour toute demande, vous pouvez contacter :

Mesdames GIRAUD et LARBALESTIER
au 04 73 33 36 64



Repas à domicile

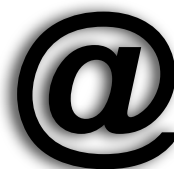
À compter du 01/01/2015, les repas livrés à domicile seront confectionnés par la cuisine de la maison de retraite d'Ennezat et seront portés en liaison chaude chez chaque bénéficiaire pour un montant de 9€ par repas.

Pour utiliser le service de portage de repas à domicile, contacter le service aide à domicile :
04 73 33 36 64

opérateurs.

Le conseil municipal souhaiterait mener une action auprès des différents opérateurs de manière à pouvoir influencer leurs démarches commerciales et que nous puissions enfin bénéficier des services de télécommunication au même titre que les autres communes nous entourant.

Si vous êtes intéressés pour que votre éligibilité aux offres de télécommunication évolue, nous vous proposons de compléter le document joint au bulletin et de le transmettre à la mairie. Nous centraliserons ces documents et les transmettrons aux différents opérateurs pour qu'ils se rendent compte de nos attentes. Cette démarche ne vous engage en rien et ne pourra vous être opposable.



Budget Année scolaire 2013/2014

Dépenses

- Fournitures diverses :
scolaires, reprographie, internet, téléphone : **5 599 €**
- Sorties scolaires, transports, piscine : **3 645 €**
- Fête de Noël : **352 €**

Dépenses TAP

11 407 € décomposés comme suit :

- Fournitures : 555 €
- Intervention instituteurs : 3 795 €
- Salaire personnel communal : 7 057 €

Recettes TAP

4 600 € (fonds d'amorçage)

Équipe pédagogique

Directeur : M. THEAS Dominique

PS - MS : 27 élèves Instituteur : M. QUERAT

GS - CP : 23 élèves Institutrice : M^{me} JOLY

CE1 - CE2 : 23 élèves Institutrice : M^{me} MICHAUD

CM1 - CM2 : 20 élèves Instituteur : M. THEAS

Rythmes scolaires et horaires

Horaires de classe

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 à 12h / 13h30 à 15h30

Mercredi : 8h45 à 11h45

Garderie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h30 à 8h35 / 16h30 à 18h30

Mercredi : de 7 h 30 à 8 h 35

Tarif de la garderie

1,40€ le matin et le soir quelle que soit la durée de la présence de l'enfant.

Restauration scolaire

Tarif des repas enfant : 3,10€

Tarif des repas adulte : 3,43€

Les enfants sont admis à la cantine sur inscription préalable auprès de la mairie.

Calendrier scolaire 2015

Vacances d'hiver :

- du vendredi 6 février 2015 au lundi 23 février 2015

Vacances de printemps :

- du vendredi 10 avril 2015 au lundi 27 avril 2015

Début des vacances d'été :

- du vendredi 3 juillet 2015 au lundi 31 août 2015

Début de vacances de Toussaint :

- du vendredi 16 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015

Début des vacances de Noël :

- du vendredi 15 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016

TAP 2014-2015

Les TAP ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30.

Les inscriptions aux TAP sont prises pour une période allant de vacances à vacances.



Ils ont pointé le bout de leur nez cette année

Léo RICHARD.....	09-01-2014
Hugo DUPRE.....	22-02-2014
Damien ROUVIERE.....	22-03-2014
Louis FRANCHAISSE.....	03-05-2014
Thibaut FATEH.....	05-05-2014
Valentin CATALA.....	04-06-2014
Maël FRAISSE.....	22-07-2014
Jules FRONTIER.....	18-08-2014
Ilan GRAND.....	01-10-2014
Benoît CALIE.....	08-11-2014
Aubin LAVIE.....	25-11-2014
Aubin DUMAS.....	14-12-2014



Naissances 1914

Marguerite CELLIER.....	01-02-1914
Albert PEROL.....	12-02-1914
Marie-Madeleine GRELICHE.....	15-02-1914
Fernand ROUSSELLE.....	21-04-1914
Henri LAVIE.....	01-05-1914
Madeleine LASTIOLAS.....	08-05-1914
Fernande AMOUROUX.....	27-05-1914
Jeanne BIECHE.....	14-06-1914
Marie FUZIOL.....	28-07-1914
Louis DARBEAUD.....	13-08-1914
Ulisse GIRODIAS.....	17-10-1914

Mariages 2014

Christelle DUGOUT et David José DE CARVALHO.....	14-02-2014
Anaïs LAVIE et Vincent POMMET.....	07-06-2014
Marie TISSANDIER et Mathieu BRESSON.....	07-06-2014
Marie-Ange BIECHE et Philippe DAVAYAT.....	07-06-2014



Mariages 1914

Néant

Ils nous ont quittés en 2014

Suzanne CHALUS, épouse FUZIOL.....	05-05-2014
Irène CHARBONNIER, épouse HOULES.....	02-07-2014
Claude TOULY.....	14-07-2014
Lucien BORT.....	22-10-2014
Lucienne BORD, épouse KLAM.....	06-12-2014
Sylvie SOULFOUR.....	19-12-2014

Ils nous ont quittés en 1914

Marie FARCE.....	26-01-1914	Marie BAUDENON.....	19-06-1914
Jeanne LASTIOLAS.....	04-02-1914	Emile MARGOTTAT.....	02-07-1914
Antoinette LASTIOLAS.....	15-02-1914	Antoinette COISSARD.....	20-09-1914
Michel LASTIOLAS.....	24-02-1914	Antoine DOREIL.....	21-09-1914
Rémy BARNIER.....	31-03-1914	Antoine GUILLON.....	03-02-1914
Marie BASSIN.....	27-05-1914	Antoine GUILLOT.....	14-12-1914

Un peu d'histoire : visite royale

1559 – Triste année, le roi Henri II vient de mourir à la suite d'un tournoi. Il laisse une veuve, Catherine de Médicis, trois fils et une fille. La veuve devient régente du royaume, son fils aîné est encore trop jeune pour ceindre la couronne. Les guerres de religion mettent le pays à feu et à sang. La royauté est en péril.



La reine Catherine, venue d'Italie pour épouser Henri II n'est pas aimée. Elle a hérité de sa mère, une Latour d'Auvergne, un bon morceau de notre province « La Comté » avec pour capitale Vic-le-Comte. Sentant le danger, elle a l'idée d'entreprendre avec ses jeunes enfants un périple à travers le royaume pour montrer au peuple la pérennité de la race.

C'est au cours de ce voyage qui dura deux ans qu'elle passa par l'Auvergne, elle tenait à saluer ses cousins le duc et la duchesse de Bouillon, seigneurs de Maringues et alentours. La duchesse était née « Latour d'Auvergne ». Le cortège royal (environ 200 personnes) séjourna 3 jours dans

cette petite ville puis partant par Joze, il passa à Lignat (il y eut peut-être une halte au château) et de là se dirigea directement sur Pont-du-Château où il arriva par ce qui s'appelle encore aujourd'hui le « chemin du Carrosse » en souvenir du passage du carrosse royal et de sa suite. Il ne fit que traverser Pont-du-château sans s'y arrêter et continua son chemin vers Vic-le-Comte.

Le cortège ne fit pas le détour pour venir jusqu'à Lussat. Le mauvais état des routes de l'époque (boue et fondrières) explique pourquoi il coupa au plus court.

Les lussatois ont toujours eu une solide réputation de « badauds » et il y a fort à parier qu'ils furent nombreux à se presser au passage du cortège royal abandonnant pour quelques heures veaux, vaches, cochons et couvées.



Marie Enreille



Notre paroisse St Pierre du val d'Allier

Est constituée des 12 communes suivantes : Chavaroux, Les-Martres-d'Artière, Lussat, Pont-du-Château, Dallet, Vertaizon, Bouzel, Mezel, Chauriat, Vassel, Saint-Bonnet-lès-Allier et Pérignat-sur-Allier, pour un total de population de 24 000 personnes.



Curé : père Pascal THOMAS
(Pont-du-Château)

Prêtre intervenant : André DESCHAUD (Mezel)

Diacre : Alain CROZE (Chauriat)

Une permanence d'accueil est à votre disposition au 4 rue de la Poste, à Pont-du-Château :

- les matins de 9h30 à 11h30, du lundi au vendredi
- l'après-midi de 17h00 à 18h30, le lundi

Téléphone de la paroisse : 04 73 83 20 27

Mail : paroissesaintpierreduvaldallier@orange.fr

Site internet : paroissesaintpierreduvaldallier.catholique.fr

Catéchisme des 8-11 ans

(Lussat, Les-Martres-d'Artière et Chavaroux)

CE1 : Jacqueline Fournier des Martres d'Artière

CE2, CM1 et CM2 : J. Fournier, Emmanuel Maeght de Lussat

Le catéchisme a lieu aux Martres d'Artière les samedis matin. Nous avons pour les trois communes 47 enfants.

Grande fête de notre paroisse à la Pentecôte (dimanche 8 juin 2014)

Notre paroisse a voulu cette année que la fête de la Pentecôte soit un temps fort.

Nous étions environ 250 personnes réunies sur le site d'une ancienne église de Vertaizon.

Le matin, il y avait des ateliers proposés par tous les services et mouvements de la paroisse. Puis nous avons partagé un pique-nique. Et l'après-midi, nous avons célébré l'Esprit-Saint par des danses, des sketches et une grande messe en plein air.



Départ du Père Gérard Pâris (prêtre intervenant dans la paroisse)

Dimanche 16 novembre, les paroissiens ont rendu un hommage chaleureux au Père Gérard Pâris qui part à la retraite à Clermont Ferrand.

Parmi les cadeaux, Gérard a reçu une peinture de la vieille église de Vertaizon ainsi que le superbe livre, qui vient juste de paraître, sur la cathédrale de Clermont.



Résumé du parcours de Gérard

Gérard est originaire de Picardie. Il a travaillé, comme ingénieur, chez Michelin jusqu'en 1985. Suite à son veuvage Gérard a entrepris des études théologiques pour devenir Prêtre. Il a exercé son ministère de Prêtre à Thiers pendant 8 ans puis durant les 16 dernières années à Vertaizon.

Amicale de l'école de Lussat



Nous remercions les parents d'élèves et les lussatois pour leur participation en 2013/2014. Grâce à vos contributions, nos petits écoliers ont pu s'offrir de beaux voyages pédagogiques : une ferme pédagogique pour les PS/MS, le centre de Chadieu à Authezat pour les GS/CP, le musée de la céramique à Lezoux pour les CE et une randonnée pour

les CM.

Pour l'année scolaire 2014/2015, nous avons prévu comme manifestations : une tombola pour Noël, une

vente de bugnes et une vente d'œufs en porte à porte dans le village fin du mois de mars.

Vous êtes déjà tous invités à venir voir le spectacle de nos chers bambins le week-end du 26 juin 2015 au stade. Le spectacle sera suivi d'un repas à réserver à l'avance de préférence.

Les membres de l'amicale : Paula, Daniel, Maryse, Emeline, Céline, Isabelle et Sandrine.

Date à retenir

- 26 juin 2015 : spectacle de fin d'année

LUSSAT-AUTREFOIS en 2014

Cette année l'association Lussat-Autrefois s'est surtout polarisée sur le château de Lignat, notamment en nettoyant et en sécurisant les lieux en complément des travaux de l'entreprise Geneste (tour, puits...).

La préservation des lieux est aussi passée par l'arrachage de souches de vigoureux acacias qui s'installaient dans les murs, le déblayage de gravats dans les caves (toujours en cours) et diverses consolidations : escalier de la tour Est, complément de la dalle pour mise hors d'eau de la grande cave...

Parallèlement, l'entreprise Demas a arraché des arbres et nivelé l'esplanade côté Sud, ce qui a permis d'accueillir dans de bonnes conditions les nombreux visiteurs pour les journées du patrimoine. La journée du samedi 20 septembre a suscité un vif succès auprès des lussatois. Le lendemain, dimanche matin, fut l'occasion de sensibiliser différents élus sur l'intérêt du site.

Le 14 juin, nous avons organisé une cérémonie symbolique de « remise des clefs » du château au maire avec des clefs trouvées dans les décombres et des participantes costumées.

Pour 2015 nous continuerons à débayer, préserver et consolider ce qui peut l'être et qui est de notre niveau.

D'une manière plus générale, l'association Lussat-Autrefois s'intéresse au patrimoine, aux traditions, aux vieux métiers.... Si l'un de ces aspects suscite votre intérêt, venez nous rejoindre en contactant la mairie ou un adhérent, vous serez les bienvenus.

Soucieuse de participer à l'animation de notre commune, l'association Lussat-Autrefois va organiser un concours de belote le 21 mars 2015. Pensez à réserver cette date sur vos agendas !

Date à retenir

- 21 mars 2015 : concours de belote

Contact : Laurent Palasse

51, rue de Vichy à Lussat - 06 81 61 86 16

mail : laurent.palasse@wanadoo.fr

Blog de l'association : <http://lussatautrefois.eklablog.com>



AL basket Lussat

Depuis septembre, l'Amicale Laïque Basket LUSSAT a redémarré ses entraînements et ses matchs avec un effectif en stabilité par rapport à l'an dernier. Le club compte une centaine de licenciés engagés dans divers championnats départementaux.

Cette saison, nous avons engagé 1 équipe supplémentaire en championnat pour permettre à nos jeunes poussins de pouvoir exprimer leurs talents. Ce qui nous fait 7 équipes en championnat, soit 1 de plus que l'an dernier et 1 équipe en plateaux.

L'objectif principal de la saison dernière était la montée de notre équipe seniors garçons en Départemental 2. Celle-ci a bien respecté les consignes puisqu'elle finit 1^{ère} de sa poule sans aucune défaite : félicitations à Stéphane et à ses joueurs. Vont-ils pouvoir renouveler la montée cette année ? Bien que les deux premiers matchs joués à l'extérieur aient été plus difficiles, la base de l'équipe depuis maintenant deux ans et les renforts de l'inter saison peuvent nous laisser espérer...

Les séniors filles, sous le coaching de Pascal, ont elles aussi renforcé leur effectif et vont essayer de jouer la montée. Souhaitons leur bonne chance pour ce challenge.

Quant à nos jeunes, ils continuent leur apprentissage avec Stéphanie pour les U7 & U9, Julie, Léa, Marine pour les 2 équipes d'U11, Estelle & Mylène pour les U20 filles et Franck pour les U15 garçons. Merci à eux pour leur dévouement et leurs implications à transmettre les fondamentaux de ce sport.

Comme l'an dernier, les équipes jeunes jouent les samedis après-midi (matchs programmés à 14h, 15h30 et 17h) et les équipes seniors les samedis soirs (les filles à 19h et les garçons à 21h). **Venez nombreux les encourager, le soutien du public est toujours un plus pour nos jeunes et moins jeunes.**

Vous retrouverez l'ensemble du calendrier et des résultats sur le nouveau site internet du club construit et mis à jour quotidiennement par Wil et Max. Remercions les, également, pour le nouveau logo que vous découvrirez en haut de la page et qui est notre nouvelle signature.

Comme chaque année, nous tenons à remercier nos sponsors pour leurs concours : la municipalité de Lussat, la municipalité des Martres d'Artière, la maçonnerie Eric Demas, l'électricien Dem'Elec, l'entreprise Auvergne Peintre, le Bar Tabac des Sports et le Crédit Mutuel.

Le bureau.

Pour tous contacts

Site internet : www.lussatbasket.bl.ee/

Courriel : secretariat.lussatbasket@gmail.com

Dates à retenir

- 14 mars 2015 : Soirée du basket
- week-end du 24,25 & 26 mai 2015 : tournoi annuel
- 20 juin 2015 : Assemblée Générale.

Catégories U7 & U9



Catégorie U11, Équipe A



Catégorie U11, Équipe B



Association Gym Country

Gym

La saison 2014/2015 est repartie pour l'association de gymnastique.

Pas de miroir, pas d'esprit de compétition, Lussat gym est la référence pour celles et ceux qui veulent faire du sport simplement dans une bonne ambiance.

Laissez vos complexes aux vestiaires et venez profiter d'un large choix de cours faciles et ludiques, dispensés par Marion le mercredi de 20h à 21h.

Montant de la cotisation annuelle gym : 70€



Country : Lussat Bottes Blues

Nous avons créé « Lussat Bottes Blues » en 2010 afin de pouvoir pratiquer notre passion de la danse country et la rendre accessible à tous dans la détente, la convivialité et la bonne humeur.

Notre groupe est composé de personnes de tous âges qui aiment nouer de nouvelles amitiés.

Nous sommes très contents de voir arriver de nouveaux membres qui apportent une nouvelle énergie à notre groupe.

Passez donc faire un tour un mardi soir à la salle communale entre 20h et 21h, nous serons ravis de faire votre connaissance.



Montant de la cotisation annuelle danse : 70€



Pour tous contacts :
site internet : <http://clubquomodo/lussatgymdanse>
adresse mail : lussatgym63@gmail.com
Martine Miallier : 04 73 24 85 52

Ligue contre le cancer - Antenne de Lussat

Pas de fait marquant pour 2014, si ce n'est que notre antenne de Lussat a commencé une deuxième décennie, que nous espérons aussi fructueuse en matière de dons grâce à votre générosité sans cesse renouvelée.

Toutes nos manifestations, que ce soit le théâtre, la marche du mois d'août et le concours de belote se sont déroulées dans une très bonne ambiance.

Beaucoup de rires avec le théâtre familial de Pont du Château qui nous a présenté une pièce inédite et originale d'un jeune auteur castelpontain (merci Frédéric ou Rafael), pièce qui a remporté un vif succès, le public décidant grâce à un vote à l'entracte, du choix de l'assassin présumé et de la suite à donner à la pièce.

Le concours de belote malgré un magnifique soleil en ce mois



de novembre a permis à 45 équipes de passer un après-midi chaleureux, un concours mené de main de maître par M.Fuziol, et récompensé par de très beaux lots.

Nous vous espérons aussi nombreux en 2015, sachez que notre prochain rendez-vous est déjà fixé au samedi 11 avril pour notre soirée théâtre.

Encore un grand merci à toutes et à tous, l'équipe de l'antenne de Lussat vous souhaite une très bonne année 2015 et une bonne santé pour vous-même et toute votre famille.

Bénévoles de Lussat :
Marie-France BOISSAT,
Stéphanie BOISSAT,
Joëlle MAEGHT,
Monique BEAUMATIN,
Alain NICOLAS.

Date à retenir

- 11 avril 2015 : soirée théâtre

Contact : Monique Beaumatin
11, chemin de Pimpecourt à Lussat - 04 73 68 89 13

Lussat Foot

L'association LUSSAT FOOT continue son évolution et compte désormais 2 équipes engagées en championnat départemental.

L'équipe 1, qui évolue en 2^{ème} division, a réalisé une saison 2013 - 2014 positive en terminant 5^{ème} de sa poule suite à son accession. Cette année, le début de saison est prometteur et permet d'espérer une montée de l'équipe en 1^{ère} division, ce qui est l'objectif du club.

L'équipe 2 qui vient d'être créée, évolue en 4^{ème} division, et réalise également un bon début de championnat.

Le club peut compter actuellement sur 35 joueurs et 9 dirigeants dont 15 personnes habitant la commune de Lussat. Mais n'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre dans cette aventure, que ce soit en tant que joueur ou dirigeant.

Pour rappel, les entraînements ont lieu au stade de Lussat les mardi et vendredi à 19h. Les matchs le dimanche après-midi.

Au niveau festivités, l'association organise un repas dansant le 17 janvier 2015 à la salle communale, qui sera un autre moment de convivialité et de bonne humeur.

Comme chaque année, l'ensemble des membres du club souhaite à tous les lussatois une très bonne année 2015.



Équipe 1

Matchs restant à jouer à LUSSAT cette saison

LUSSAT FOOT 1

Dimanche 22 février - 15H : Lussat Foot - Malauzat ESV

Dimanche 15 mars - 15H : Lussat Foot - Nord Limagne FC 2

Dimanche 12 avril - 15h : Lussat Foot - Blot l'Eglise

Dimanche 17 mai - 15H : Lussat Foot - Cellule AS 2

LUSSAT FOOT 2

Dimanche 22 février - 13H : Lussat Foot - Beauregard Vendon 2

Dimanche 15 mars - 13H : Lussat Foot - Malauzat ESV 2

Dimanche 12 avril - 13H : Lussat Foot - Randan FC

Dimanche 19 avril - 13H : Lussat Foot - Ennezat US 3

Dimanche 26 avril - 13H : Lussat Foot - Nord Limagne FC 3

Dimanche 31 mai - 13H : Lussat Foot - Combronde US 2

Date à retenir

- 17 janvier 2015 : repas dansant

Pour tous contacts

Davy Roussel - 06 61 56 48 06



Équipe 2

Les conscrits de Lussat - Lignat

Une année plutôt réussie, avec de nombreuses manifestations organisées :

- le carnaval au mois de février ;
- la buvette du 14 juillet ;
- la vente des chocolats en octobre ;
- la vente des brioches en décembre.

L'année 2015 commencera avec un loto le dimanche 1^{er} février. De la convivialité et des gros lots à gagner.

Président : M. Loan Salvi

Vice-président : M. Quentin Da Costa

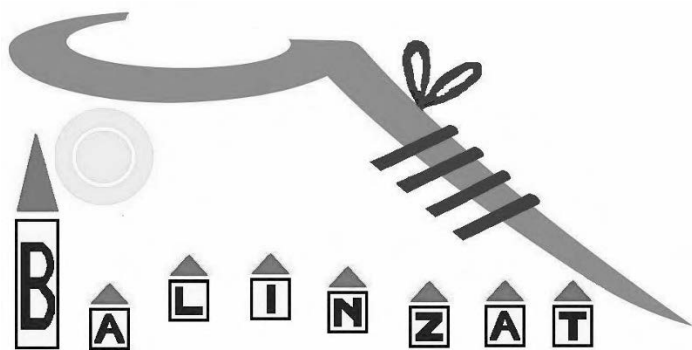
Secrétaire : Melle Léa Peschaud

Trésorier : M. Maxime Colomb

Date à retenir

- dimanche 1^{er} février 2015 : loto





Balades en Limagne d'Ennezat

La saison 2013/2014, a été une année de transition par rapport aux 5 années précédentes.

Par la volonté de mettre en place une structure d'organisation :

- en proposant un règlement intérieur à un groupe de travail ;
- en menant une réunion mensuelle de façon à se retrouver un maximum de bénévoles, le jeudi étant le jour de convenance pour une majorité d'entre eux, les dates de ces réunions étant connues un mois à l'avance au minimum, sauf en juillet et août. Ces réunions ont été transcrites par compte-rendu envoyé par courriel à chaque bénévole
- en proposant de nommer un responsable volontaire pour chaque activité et chaque manifestation.

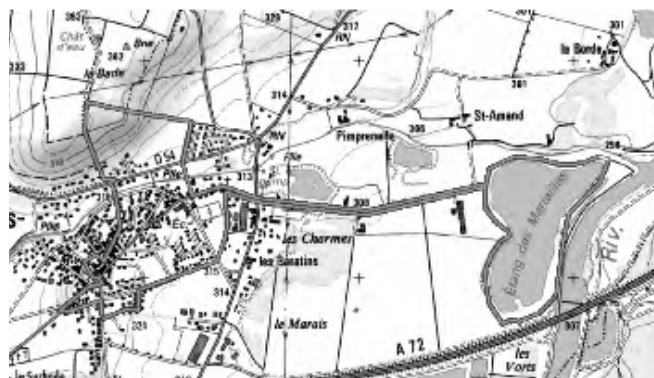
Par la volonté d'avoir le soutien des nouvelles équipes municipales (élections de Mars 2014) :

- en demandant la désignation de conseillers municipaux délégués à Balinzat pour favoriser une relation conviviale et pour transmettre les besoins de gros entretien des chemins de randonnée balisés et les irrégularités constatées (destruction de signalétique, disparition de pancarte, malveillance ...).
- en ayant dans chaque commune, un support de reconnaissance de notre association :
 - par affichage de nos manifestations (en placard ou sur site internet ou panneau lumineux) et la possibilité d'avoir des photocopies d'affiches ou autres à titre gracieux.
 - un encart dans le bulletin municipal de janvier pour les vœux des associations.
- En rencontrant les maires et leurs conseillers.

Par la volonté d'avoir, avec les nouveaux élus de la Communauté de communes, le soutien financier pour l'entretien des balisages et des signalétiques des chemins de randonnée, notamment des 5 circuits de l'office de tourisme et des 2 nouveaux circuits de découverte de Malinrat et les Martres d'Artière

- Une demande de convention a été demandée à Mme Marie Laure REDON en charge des associations à la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.

Nouveau circuit de randonnée implanté aux Martres d'Artières



Prévision manifestations 2015

Fin janvier : randonnée (8 km) du nouvel an avec les sympathisants Balinzat

Mars : randonnée VTT Limagne d'Ennezat (Entre JAVOUL et BEDAT)

Juin : randonnée patrimoine guidée 8 km

Août : soutien Ligue Contre le cancer - circuit VTT (10, 20, 30 km)

Octobre : manifestation dans le cadre du festival des Balades d'Automne (17 au 25 octobre)

Vendredi 6 Novembre : assemblée générale

Vous souhaitez partager la connaissance de votre commune, animer et organiser des manifestations sur vos chemins et/ou participer à l'entretien de votre patrimoine, Venez nous rejoindre !

Siège : 1 rue Jean Ferrat 63720 Ennezat

Courriel : balinzat@orange.fr

Site internet : <http://balinzat.canalblog.com>

Courrier : Gilles Jammet

1, chemin des Marnes
63720 Les Martres sur Morge

Président : Gilles Jammet. Tél.04 73 97 01 65



Luss'Art

Cette année encore Luss'Arts a accueilli de nouvelles adhérentes venues s'exprimer à travers différentes activités artistiques telles que : peinture, aquarelle, vannerie, home déco etc.

Ateliers :

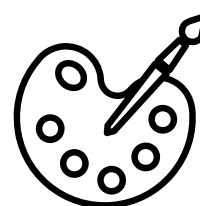
- le lundi de 14h30 à 17h et de 20h30 à 23h : nous partageons notre savoir-faire au cours d'une pause-café.
- de 14h30 à 17h pour la pause café du lundi ;
- le mardi de 14h à 17h et de 20h30 à 23h : peintures à l'huile ou acrylique permettent la découverte de nouveaux talents et offrent à toutes la possibilité de s'exprimer en couleurs et nuances.

La bonne humeur et l'amitié font de ces deux journées des rendez-vous conviviaux très appréciés.

Pour tous renseignements :

04 73 68 83 89

04 73 83 01 98



ADIL 63

Pour toutes vos questions en matière d'habitat, de projet immobilier, de travaux d'amélioration, de vente ou location de logement, dans l'individuel ou la copropriété, demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Contactez le guichet unique, neutre et indépendant l'ADIL 63 Espace INFO ÉNERGIE à la Maison de l'Habitat à Clermont-Ferrand.

Renseignements :

Par courrier, courriel, téléphone, à la Maison de l'Habitat (Clermont-Ferrand), ou encore par le Point visio public installé dans votre communauté de communes. Tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30, sauf le lundi matin.

Des permanences juridiques sont assurées dans cinq villes du département :

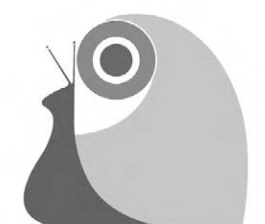
- **AMBERT** : Annexe de la Mairie - Tél. 04 73 82 07 60. Le 4^{ème} mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- **COURNON** : Maison des Citoyens - 15, impasse des Dômes - Tél. 04 63 66 22 66. Les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de chaque mois, de 9h à 12h.
- **ISSOIRE** : Centre Social de la CAF - 15, rue du Mas - Tél. 04 73 89 17 24. Les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois, de 9h à 12h.
- **RIOM** : Mairie annexe - 5 mail Jost Pasquier - Tél. 04 73 33 71 18. Les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois, de 9h à 12h.
- **THIERS** : 12 rue Barante - Tél. 04 73 80 90 07. Les 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois, de 14h à 17h.

ADIL 63 / Espace INFO ÉNERGIE

129, avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 42 30 75 - Fax : 04 73 42 30 78

contact@adil63.org - Site : www.adil63.org



ADIL 63



QR code by soQR.fr



• Mairie

Heures d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi, vendredi : 8 h 30 à 12 h 00

Mardi, jeudi : 13 h 30 à 18 h 30

Mercredi : 9 h 00 à 11 h 45

Employés municipaux

Rédacteur : M^{lle} Fiona CARLET

Adjoint administratif : M^{me} Laure ROI

Agent spécialisé école maternelle : M^{lle} Carole GOGAN

Cantine scolaire et garderie : M^{me} Valérie GUYOT

Cantine et garderie : M^{me} Laure ROI

Surveillance et aide cantine : M^{me} Martine DALLERY

Agent d'entretien des bâtiments : M^{me} Martine DALLERY

Agent technique : M. Fabrice BOYER

Agent technique, Garde-Champêtre : M. Alain DUCONGE

Contrat CAE à l'école : M^{lle} Chrystelle BRANDELY

Contrat CAE service technique : M. Patrick PLACE

Permanence de monsieur le maire

Jeudi de 17 h 30 à 18 h 30 ou sur rendez-vous

Site internet : www.lussat63.fr

• Téléphones

Mairie : 04 73 83 23 11

Fax Mairie : 04 73 68 80 65

Bibliothèque : 04 73 78 66 08

Maison communale : 04 73 68 87 69

Salle de Sports : 04 73 68 88 00

Groupe Scolaire : 04 73 83 26 84

Adresse e.mail : mairie.lussat63@wanadoo.fr

• Les services à votre disposition

Le fax de la mairie (04 73 68 80 65)

peut être utilisé aux conditions suivantes :

- chaque feuille émise sur le territoire français hors DOM-TOM : 0,80 €
- chaque feuille reçue : 0,15 €

Le destinataire d'un fax devra prendre la précaution de passer à la mairie pour le récupérer pendant les heures d'ouverture du secrétariat, la mairie ne se chargera ni de la distribution ni de prévenir le destinataire.

Photocopieuse de la mairie :

0,15 € N&B, 0,30 € couleur par feuille pour un habitant de la commune,
0,05 € N&B, 0,15 € couleur pour les associations

Salle communale :

Les réservations se font auprès du secrétariat de mairie uniquement par les habitants de la commune. Les tarifs sont les suivants :

- 200 € le week-end ;
- 100 € la journée en semaine ;
- 5 € une table + 4 chaises (suivant disponibilité).

• Urgence

Sapeurs Pompiers

18

Samu

15

• EDF - GDF

Permanence dépannage EDF : 0 972 675 063

Permanence dépannage GRDF : 0 810 433 063

• Eau

Permanence dépannage du service d'eau potable :

- de 7 h 30 à 17 h appeler la SEMERAP au 04 73 15 38 38

- après 17 h ainsi que week-end et jours fériés, appeler les responsables permanence au 04 73 15 38 38

• École

Directeur : M. THEAS Dominique

Accueil des enfants à partir de l'âge de 3 ans jusqu'au CM2 inclus.

PS - MS : 27 élèves Instituteur : M. QUERAT

GS - CP : 23 élèves Institutrice : M^{me} JOLY

CE1 - CE2 : 23 élèves Institutrice : M^{me} MICHAUD

CM1 - CM2 : 20 élèves Instituteur : M. THEAS

Garderie scolaire

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 7 h 30 à 8 h 35 et de 16 h 30 à 18 h 30

Tarif : matin 1,40 € - soir 1,40 €

Cantine scolaire

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi - Prix du repas : 3,10 €

• Bibliothèque

La bibliothèque se trouve dans les locaux situés place de la Fontaine.

Les horaires d'ouverture : Mardi de 16h30 à 19 h, Mercredi de 17h à 19 h

Pour tout renseignement contacter : M^{mes} CAILLAUD, ENREILLE, DELARBRE et M.&M^{me} LEGROS au 04 73 78 66 08 pendant les horaires d'ouverture.

• Tri sélectif

Les containers à verre et textile sont situés sur le parking de la salle communale route de Pont-du-Château.

• Services

Communauté de communes Limagne d'Ennezat

• Multi-accueil Maison de l'Enfance

Responsable : Jeannette ROPTIN

Tél. 04 73 64 27 28

• Repassage du linge

Responsable : Josiane COURTY

Tél. 04 73 63 83 64

• Jardinage à domicile

Responsable : Jean POURCHER

Tél. 06 30 52 41 57

• Relais assistantes maternelles

Responsable : Catherine CHARCOT

Tél. 04 73 64 25 33 / 04 73 33 90 86

• École de Musique

Responsable : Cyril COUTIER

Tél. 04 73 63 97 39

• Centre de loisirs, centre aéré

Responsable : Didier Pannequin

Tél. 04 73 64 27 27

• EHPAD « Le Bosquet »

Responsable : Christian PEZECHKE

Tél. 04 73 63 81 64

• Repas à domicile et aide-ménagères

Responsables : M^{lle} Marie-Emilie GIRAUD, M^{lle} LARBA-LESTIER Séverine

Tél. 04 73 33 36 64

• Impôts service : 0 820 326 326

En semaine de 8 h à 20 h et le samedi de 9 h à 18 h

• Allo Service Public : 39 39

ou sur internet : service-public.fr

Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h

• Point Poste

- Lundi de 9 h à 12 h ;

- du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h ;

- samedi de 9 h à 12 h.

Situé au **Bar des Sports**,

3 rue de Vichy.

• Horaires bus

BUS SCOLAIRES

> Destination collèges de Pont-du-Château

Collège Mortaix et collège Saint-Joseph :

du lundi au vendredi inclus :

- le matin départ de LUSSAT place de la Fontaine à 7 h 45
LIGNAT à 7 h 48

- le soir départ du collège Mortaix à 16 h (car position N°1) et 17 h (car position N°5)

- retour mercredi 11h55 (car position N°4)

- Le soir collège Saint-Joseph à 16 h 55, montée dans le car Place de la Croix Blanche. Attention à 17h, changement de car au collège Mortaix (car en position n°5)

- retour mercredi 12h05

> Destination Clermont-Ferrand

De Lussat/Lignat à Clermont-Ferrand

- Départ à LIGNAT 6 h 52

- Départ place de la Fontaine à LUSSAT à 6 h 55 et 14 h 15 (sauf samedi après-midi)

- Départ parking cimetière à 8 h 07

De Saint-Beauzire à Clermont-Ferrand

- T2C + tram

• Quelques sites Internet

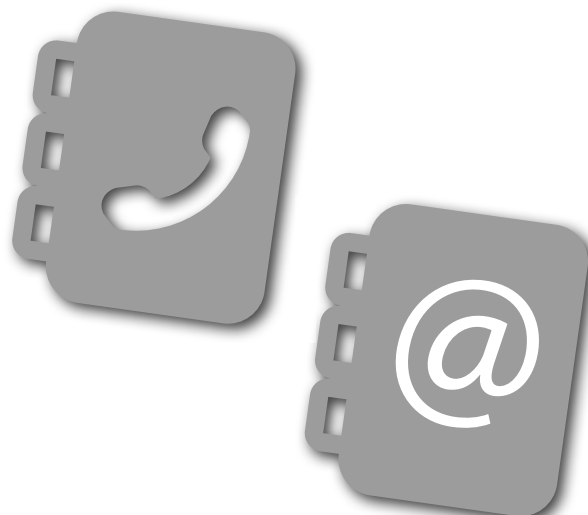
- Mairie : www.lussat63.fr

- Communauté de communes : www.ennezat-communaute.fr

- Impôts : www.impots.gouv.fr

- SBA : www.sba63.fr

- Semerap : www.semerap.net



• Entreprises et Artisans de Lussat

AGOSTINHO Carlos

TRANSPORTS

Tél. 04 73 83 07 13

9, rue de Pont du Château
à Lussat**ARCHIMBAUD David EURL**

PEINTURE / PAPIERS PEINTS

FINITIONS D'INTERIEURS

Tél. 04 73 83 95 42

Port. 06 71 67 55 76

3, lot. Cornille à Lussat

CHABERT Estelle

ESTHÉTIQUE

Tél. 06 85 16 23 29

4, rue de l'Enfer à LUSSAT

COMBRONDE AMBULANCES

TAXIS LUSSAT

Tél. 04 73 97 10 11

97, Belle Allée

63460 COMBRONDE

DECOUTEIX Michel

SERRURERIE

Tél. 04 73 83 07 30

6, rue de l'Enfer à Lussat

EL HANNACHI François

BAR / TABAC / JOURNAUX

Tél. 04 73 83 03 34

3, rue de Vichy à Lussat

ESPACE NATURE

ENTRETIEN & CRÉATION

DE PARCS & ESPACES VERTS

Nicolas SERVIERES

Tél. 06 81 07 56 46

17, rue de Riom à Lussat

HOME ELEC

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Tél. 06 20 89 03 65

1, impasse des Planches à Lussat

INFIRMIÈRE

Mme DUDEBOUT

Tél. 04 73 83 47 47

Place de la Fontaine
à Lussat**ISA**

COIFFURE

Tél. 04 73 83 47 96

1, rue de Pont du Château
à Lussat**MASSAGES CÉLESTES**

CELESTE DA SILVA

Travail à domicile

Tél. 06 58 04 83 55

MURIEL CRÉATION

PRÊT À PORTER FÉMININ

VENTE EN RÉUNION SUR RDV

Tél. 06 65 51 03 01

NUANCES ET CRÉATIONS

Coiffeuse à domicile

Tél. 06 03 38 73 16

PALASSE Laurent

SOURCIER GEOBIOLOGUE

Tél. 06 81 61 86 16

51, rue de Vichy à Lussat

PONCHON Jean-Yves

TRAVAUX AGRICOLES

Tél. 04 73 83 08 38

3, route de Chavaroux à Lignat

RELLIER Régis

BOULANGERIE / PÂTISSERIE

Tél. 04 73 83 23 10

9, place de la Fontaine à Lussat

ROUHALDE WILFRIED

ENTRETIEN ET RÉPARATION DE

VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS

Tél. 04 73 83 43 27

5, impasse du Pâtural à Lussat

ROUX / JOURFIER

CHAUDRONNERIE

Tél. 04 73 83 22 59

ZA de l'Ormeau

Route de Pont du Château à Lussat

SANI PLUS

PLOMBIER CHAUFFAGISTE

Tél. 06 85 65 79 66

à Lignat

SEMONSAT Jean-François

TERRASSEMENT / DÉMOLITIONS

Tél. 04 73 83 54 83

La Motte à Lussat

SNAC PLUS SARL

ENT. BÂTIMENT

Tél. 04 73 83 07 86

1, impasse du Breuil à Lussat

TOURETTE-DEMAS

ENT. BÂTIMENT

Tél. 04 73 83 16 04

Route de Pont-du-Château à Lussat

TRANSPORTS BRUN & FILS

TRANSPORTEUR MARCHANDISES

Tél. 04 73 68 88 15

1, rue des Prés à Lussat

VICC/LUSS' INOX

VENTILATION / ISOLATION

CALORIFUGE / CLIMATISATION

Tél. 04 73 68 88 68

ZA de l'Ormeau

Route de Pont du Château à Lussat

WILL GRAPHICSTUDIO DE CRÉATION GRAPHIQUE
& MULTIMÉDIA

Tél. 04 73 83 97 65

15, rue du Château à Lignat



LUSSAT

- | | |
|----|----------------------------|
| B1 | Breuil (Impasse du) |
| B1 | Buisson (Lotissement le) |
| E2 | Chandeyrand (Lotissement) |
| B4 | Cloris (Rue du) |
| C6 | Cornille (Lotissement) |
| C4 | Ecoles (Rue des) |
| B2 | Eglise (Place de l') |
| B2 | Eglise (Impasse de l') |
| C3 | Enfer (Rue de l') |
| C3 | Fleurs (Impasse des) |
| B3 | Fontaine (Place de la) |
| B2 | Forge (Rue de la) |
| A1 | Guelles (Lotissement) |
| B3 | Halle (Rue de la) |
| B3 | Jardins (Impasse des) |
| C3 | Juillet (Rue du 14) |
| B4 | Lilas (Rue des) |
| C6 | Longagne (Chemin de la) |
| D4 | Mai 1945 (Impasse du 8) |
| B3 | Mairie (Place de la) |
| D4 | Molle (Impasse de la) |
| D4 | Molle (Rue de la) |
| D6 | Molle Sud (Rue de la) |
| C2 | Nord (Impasse du) |
| D3 | Nord du Sury (Impasse) |
| B3 | Onze Novembre (Rue du) |
| B2 | Paradis (Impasse du) |
| C5 | Patural (Impasse du) |
| A4 | Pimpecourt (Chemin de) |
| A4 | Pimpecourt (Lotissement) |
| A2 | Planches (Impasse des) |
| C4 | Pont-du-Château (Route de) |
| B2 | Poste (Rue de la) |
| A3 | Prades (Lotissement les) |
| A2 | Prés (Rue des) |
| B4 | Puits (Impasse du) |
| A2 | Riom (Rue de) |
| B4 | Saulée (Rue de la) |
| D4 | Sud du Sury (Impasse) |
| D3 | Sury (Rue du) |
| C5 | Tournesols (hameau des) |
| C4 | Treille (Impasse de la) |
| C5 | Triolais (Lotissement le) |
| C3 | Vichy (Rue de) |

